

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2024 A 20 H 30**

Date de convocation : 04 / 04 / 2024
Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
	Marie-Hélène CHAPUIS		Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER		Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 3

Mme ARSAC Emilie représentée par Mme IACONA Audrey
M. MIALON Gérard représenté par M. FARGIER Franck
M. CHAIZE Fernand représenté par M. MIRMAND Michel

Secrétaire de séance : Mme SAGNARD Sylvie

ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération fonds de concours COM COM : annule et remplace D 07-2024
- 2 Délibération : Affectation du résultat 2023
- 3 Vote du budget primitif 2024 Budget Commune
- 4 Vote du budget primitif 2024 Budget Coustilles
- 5 Vote du budget primitif 2024 Budget Préchaud
- 6 Délibération fongibilité des crédits année 2024
- 7 Questions diverses

Le quorum étant atteint et en l'absence du Maire, le premier adjoint : Michel MIRMAND ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans remarque à l'unanimité.

En l'absence du Maire, le 1er adjoint expose qu'il y a lieu de corriger le montant de la participation de la COMCOM Mézenc Loire Meygal pour le projet : Réhabilitation du logement au-dessus du Vival. Car après contrôle préfecture, nous dépassons l'enveloppe allouée par la COM-COM qui est de 30 270 €. Pour rappel nous avons sollicité 10 000 € pour le projet « Aire de jeux » donc il ne reste plus que 20 270 € pour le projet logement. Le coût total reste inchangé, cela impacte seulement l'autofinancement.

COUT DES TRAVAUX	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
	Leader	15 000,00 €	22,00%
	Fonds de concours COMCOM	20 270,00 €	30,00%
	Fonds propres	32 710,64 €	48,00%
67 980,64 € HT	Total financement	67 980,64 €	100,00%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention (T. Gardès)

- Adopte le plan de financement corrigé ci-dessus
- Charge le Maire de toutes les formalités

2 Affectation du Résultat de fonctionnement 2023 – Budget Commune

Après avoir examiné le Compte Financier Unique lors du dernier conseil en date du 27 mars 2024, le 1er adjoint expose qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat 2023. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement constaté dans le CFU 2023 à hauteur de 176 333,72 € du budget commune de la manière suivante :

- En recette d'investissement (compte 1068) dans son intégralité, soit 176 333,72 €
- En dépense d'investissement le solde d'exécution négatif (compte 001), de – 51 851,86 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 1 Contre (T Gardès), 0 Abstention, approuve cette affectation et charge le Maire de toutes les formalités administratives.

Le premier adjoint et la conseillère déléguée aux finances exposent qu'après une première présentation du budget Coustilles 2, lors du dernier conseil, il y a lieu de statuer sur son approbation tel qu'il apparaît ci-dessous :

Budget	Lot Les Coustilles 2
Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 151 027,97 € Recettes : 151 027,97 €	Dépenses : 133 490,24 € Recettes : 133 490,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **D'approuver le Budget Primitif Coustilles 2 pour l'exercice 2024**
- **Autorise le Maire de toutes les formalités administratives**
- **Charge le Maire de la bonne exécution de celui-ci**

5 Vote du Budget Primitif Préchaud 2

Le premier adjoint et la conseillère déléguée aux finances exposent qu'après une première présentation du budget Préchaud 2, lors du dernier conseil, il y a lieu de statuer sur son approbation tel qu'il apparaît ci-dessous :

Budget	Lot Préchaud 2
Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 253 280,89 € Recettes : 253 280,89 €	Dépenses : 258 139,23 € Recettes : 258 139,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **D'approuver le Budget Primitif Préchaud 2 pour l'exercice 2024**
- **Autorise le Maire de toutes les formalités administratives**
- **Charge le Maire de la bonne exécution de celui-ci**

6 Délibération fongibilité des crédits

Le premier adjoint propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ; dans ce cas, le Conseil Municipal est informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance
- Lui donner tous pouvoirs ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 1 Contre (T Gardès), 0 Abstention approuve cette délibération.

AR - Préfecture Vote du Budget Primitif 2024 : Budget Principal de la Commune

043-214301152-20240514-PVCM090424-DE

Reçu le 14/05/2024

Le premier adjoint et la conseillère déléguée aux finances exposent qu'après une première présentation du budget Commune, lors du dernier conseil, il y a lieu de statuer sur son approbation tel qu'il apparaît ci-dessous :

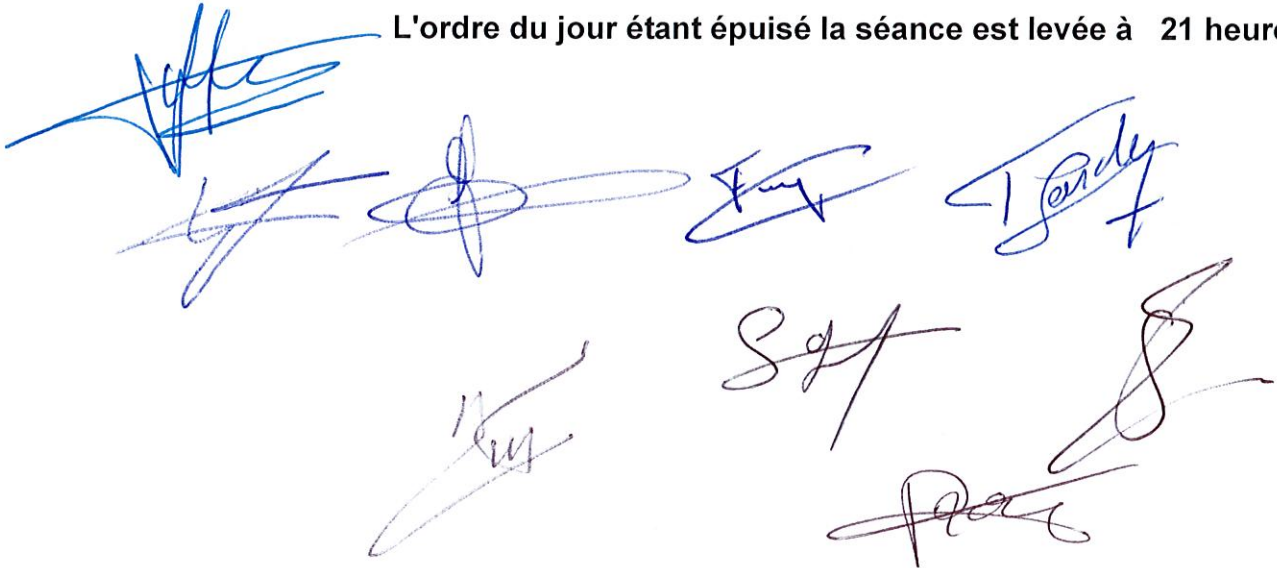
BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT COMMUNE			
Par chapitre	DEPENSES	Par chapitre	RECETTES
011 - Charges générales	386 313,50 €	013 - Atténuation de charges	5 350,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	337 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 186,00 €
014 - Atténuation de produits	48 000,00 €	70 - Produits services, domaines ventes	48 800,00 €
023 -Virement section invest.	60 350,00 €	73 - Impôts et taxes	115 000,00 €
042 -Transfert entre sections	50 000,00 €	731 - Fiscalité locale	356 870,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 673,00 €	74 - Dotations et participations financières	466 176,00 €
66 - Charges financières	43 489,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	35 100,00 €
67 - Charges spécifiques	- €	77 - Produits spécifiques	200,00 €
68 - Dotations prévisions et dépréciations	856,00 €		
TOTAL DEPENSES	1 028 682,00 €	TOTAL RECETTES	1 028 682,00 €
BUDGET SECTION INVESTISSEMENT COMMUNE			
Par chapitre	DEPENSES	Par chapitre	RECETTES
20 – immobilisations incorporelles	3 000,00 €	13 – subventions d'investissements	668 528,82 €
21 – immobilisations corporelles	1 027 301,20 €	16 – emprunts dettes et assimilés	238 082,00 €
23 – immobilisations en cours	3 000,00 €	10 – dotations, fonds divers, réserves	260 595,72 €
16 – emprunts et dettes assimilées	211 748,00 €	165 - dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	1 186,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	60 350,00 €
D001- solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	51 851,86 €	040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
RAR – reste à réaliser	90 610,00 €	RAR – reste à réaliser 2023	110 140,52 €
TOTAL DEPENSES	1 388 697,06 €	TOTAL RECETTES	1 388 697,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 1 Contre (T Gardès), 0 Abstention décide :

- **D'approuver le Budget Primitif Commune pour l'exercice 2024**
- **Autorise le Maire de toutes les formalités administratives**
- **Charge le Maire de la bonne exécution de celui-ci**

- Opération tulipes samedi 27 avril à Moudeyres, les conseillers municipaux sont invités à y participer
- Chaufferie église : accord ABF et DRAC pour commencer les travaux, réunion avec les artisans le 19/04/24
- Renouvellement contrat de travail employé technique le contrat d'un an de cet employé arrive à terme début juin, il y a lieu de réfléchir à la suite à donner. Les conseillers municipaux présents, considérant le sérieux de cet employé souhaitent qu'une titularisation lui soit proposée.
- Terrain de foot les travaux d'entretien (défeutrage, décompactage, sablage et semis gazon) auront lieu la semaine 20 et seront réalisés par l'entreprise Serge ROUX

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains three. The signatures are stylized and appear to be official or personal signatures of the council members.